

La frontière terrestre gréco-turque au cours de l'histoire : espace de jonction, espace de fermeture ?

vendredi 8 juillet 2011, par [Lisa Deheurles-Montmayeur](#)

Selon Bruxelles, environ 80 % des migrants qui sont entrés en Europe cette année sont arrivés par la Turquie puis la Grèce. Or cette dernière peine à faire face à l'afflux massif de migrants clandestins souhaitant se rendre en Europe.

Face à ces difficultés de gestion des flux migratoires à la frontière de l'espace Schengen, la Grèce avait demandé en novembre 2010 à l'agence européenne chargée de coordonner la surveillance des frontières extérieures de l'UE (Frontex) de déployer près de 200 gardes à sa frontière terrestre avec la Turquie, en Thrace occidentale. Leur présence aurait fait diminuer de 44% les entrées illégales sur le territoire grec. Toujours dans la même logique, la Grèce a annoncé en janvier 2011 son intention de construire un mur de barbelés de 12,5 kilomètres le long du fleuve Evros, provoquant des réactions mitigées. L'Union Européenne a émis ses réserves quant à l'efficacité qu'aurait une telle solution à long terme et encourage la Grèce à coopérer davantage avec la Turquie pour mieux gérer les flux d'immigration clandestine. La France, par la voix de Brice Hortefeux, a en revanche chaudement approuvé ce projet, considérant que les mesures engagées par la Grèce pour lutter contre l'immigration illégale, « dès lors qu'il ne s'agit naturellement pas de restaurer le mur de Berlin », vont « dans le bon sens ». Pour éviter toute tension avec les autorités turques, le premier ministre grec, George Papandreou, a rappelé que cette mesure n'était pas dirigée contre la Turquie. « La gestion des frontières est l'affaire des États mais dans certains cas, les frontières nationales sont également les frontières de l'UE », a-t-il expliqué. Le vice-premier ministre turc, Cemil Çiçek, a également fait savoir qu'il comprenait cette décision : « chaque pays a le droit de prendre les mesures nécessaires sur son territoire pour maintenir la sécurité de ses frontières ».

Le projet de construction du mur marque une nouvelle étape dans l'histoire de cette frontière. Essayons de le mettre dans une perspective historique pour tenter de saisir les logiques qui sont à l'œuvre aujourd'hui dans la géopolitique entre les deux pays. Les territoires actuels de la Grèce et de la Turquie ont fait partie pendant plusieurs siècles d'un même ensemble politique, l'Empire ottoman. S'il n'existait alors pas à proprement parler de frontières entre ces territoires, ils représentaient déjà historiquement le point de rupture (ou de jonction) d'une frontière floue et imaginaire (une « frontière-fantôme » ?) entre ce qu'il était commun d'appeler les territoires de Roumélie et d'Anatolie (termes utilisés pour désigner respectivement la partie occidentale et orientale des territoires sous domination ottomane). Le tracé actuel de la frontière gréco-turque est le fruit d'une histoire conflictuelle entre les deux pays, hérité à la fois du traité d'indépendance de la Grèce en 1831 - après la guerre qui l'a opposée à l'Empire Ottoman pendant plus de dix ans - et du Traité de Lausanne signé en 1923 entre les deux pays à l'issue de la guerre gréco-turque de 1919-1922. Le traité de Lausanne a non seulement fixé le tracé des frontières actuelles mais aussi provoqué la migration forcée croisée (sur critère de religion) de plus de deux millions de réfugiés entre les deux pays (échange de population de 1923). Issues de cette histoire complexe et conflictuelle, les frontières terrestres (en Thrace) et maritimes (en Mer Égée) font encore l'objet de conflits entre les deux pays, si l'on songe aux revendications territoriales grecques de certaines îles de la Mer Égée ou aux revendications turques des territoires de Thrace occidentale (région dans laquelle vit encore une importante minorité musulmane turcophone qui a été exemptée de l'échange de population et que les nationalistes turcs souhaiteraient voir rattacher à la Turquie). Ces frontières, très fortement militarisées et longtemps restées quasi-hermétiques, sont les marqueurs spatiaux du conflit larvé et de l'absence de contacts qui a caractérisé les relations entre les deux pays pendant de nombreuses années.

Il semble pourtant nécessaire de rappeler que depuis le début des années 1980, les espaces frontaliers entre les deux pays tendent de plus en plus à devenir des espaces de coopération transnationale. En effet, à partir de cette période, les statistiques mettent en évidence une augmentation constante des flux commerciaux et touristiques entre les deux pays (d'abord de Grèce vers la Turquie, mais aussi maintenant de Turquie vers la Grèce). Cette dynamique a été rendue possible par la signature d'une série d'accords dans le domaine économique, touristique et culturel entre I. Cem et G. Papandréou, ensemble souvent appelé processus de Davos. Mais elle est aussi le fruit de la mobilisation des acteurs dits de « la société civile » (artistes, chambres de commerce, associations, acteurs politiques locaux, etc..) pour le rapprochement entre les deux pays. Symbole de cette dynamique de rapprochement, un train de l'amitié gréco-turque reliant Istanbul à Thessalonique a été mis en place à cette période. Le rôle que peuvent jouer les acteurs non-gouvernementaux pour la réconciliation s'est particulièrement révélé au moment du tremblement de terre de 1999 et l'élan de solidarité qu'il a provoqué dans les deux pays. La récente crise économique en Grèce a également eu un impact sur les relations entre les deux pays. Les chefs d'État des deux pays se sont par exemple engagés à réduire la présence de l'armée de part et d'autre de la frontière pour faire des économies budgétaires. Ensuite, les acteurs économiques et politiques locaux grecs (plus particulièrement ceux travaillant dans le secteur du tourisme) font de plus en plus pression sur les autorités politiques pour un assouplissement de la circulation des biens et des personnes entre les deux pays. Les Turcs disposant d'un passeport vert (yeşil pasaportu) sont désormais dispensés de visa pour la Grèce. Ces différents facteurs concourent à un affaiblissement de la rigidité des frontières et au développement de nouvelles dynamiques de coopération transnationale et transrégionale entre les deux pays. L'Union Européenne, qui souhaite pacifier ces frontières, encourage fortement le développement de cette dynamique de rapprochement transnationale ou transrégionale. Des financements assez conséquents ont été alloués à certains projets allant dans ce sens (dans le cadre des programmes INTERREG ou CIVIL SOCIETY DIALOGUE notamment).

Le récent projet de construction du mur à la frontière gréco-turque pose plusieurs questions. La première est bien sûr celle de la gestion de l'immigration clandestine aux portes de l'Europe. La construction d'un mur est-elle une solution non seulement efficace mais surtout éthiquement acceptable aujourd'hui face à l'augmentation des flux migratoires vers l'Europe ? L'ouverture des frontières aux seuls flux économiques et leur fermeture aux flux de personnes, la construction d'une Europe-forteresse est-elle le point d'aboutissement du projet européen tel qu'il était conçu à son origine ? On peut également se demander quel va être le rôle joué par la Turquie dans la gestion de la politique migratoire européenne. Les migrants qui ne parviennent pas à franchir la frontière grecque restent en Turquie dans une situation de transit qui parfois dure plusieurs années. La Turquie a-t-elle la capacité ou même la volonté de gérer une situation que la Grèce refuse de prendre en charge, en construisant un mur à sa frontière ? Qu'ils soient parqués dans des centres de rétention administratifs pour une durée indéterminée ou livrés à eux-mêmes en Turquie sans aucune aide spécifique, la situation des migrants sur le sol turc est et tend à devenir de plus en plus critique.

Ensuite, dans le champ des relations gréco-turques, quel va être l'impact à long terme de la construction de ce mur ? Au-delà de l'impact sur les relations bilatérales, le projet de construction du mur pose indirectement la question du processus d'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne. Avec l'entrée de la Grèce dans l'Union Européenne en 1981, la frontière qui sépare la Grèce de la Turquie n'est plus seulement binationale, elle représente également la frontière entre l'Union Européenne et la Turquie. Dans les discours des opposants à l'entrée de la Turquie dans l'Union Européenne, cette ligne représente ainsi une ligne de fracture imaginaire jugée infranchissable entre « l'Orient » et « l'Occident ». En construisant un mur à sa frontière avec la Turquie, la Grèce (et par son intermédiaire l'Union Européenne), semble implicitement indiquer que l'entrée de la Turquie dans l'UE ne se fera pas dans un futur proche. En effet, si les négociations d'entrée de la Turquie dans l'Union Européenne aboutissaient, les deux pays tendraient à appartenir à un même ensemble supranational. La présence d'un mur n'aurait alors plus de sens.

Frontière « imaginaire », « fantôme », « mobile », « militarisée » et bientôt barbelée, la frontière gréco-turque semble toujours avoir été au cours de l'histoire et continue d'être un objet de fantasme, de conflit tout en étant en même temps un espace de rapprochement et de jonction entre les deux territoires.

Sources

Source : OVIPOT, le 24 juin 2011